

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de HEILLECOURT,

- VU les articles L 2213.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les Lois n°82.213 et 82.623 des 02 Mars et 22 Juillet 1982, relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU le Code de la Voirie routière,
- VU la demande de l'entreprise COLAS par email en date du 03 août 2018,
- CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité, des usagers de la route pour des travaux de réfection du chemin du bois banal à Heillecourt.

ARRETE :

Article 1^{er} – **Du lundi 20 août 2018 au vendredi 24 août 2018 inclus**, l'entreprise COLAS est autorisée à effectuer des travaux de réfection du chemin du bois banal à Heillecourt.

Article 2 – La circulation sur le chemin du bois banal sera interdite, y compris les piétons et les cycles sauf pour l'entreprise COLAS pour nécessité de services.

Article 3 – Rue de la Vanoise et Placette Viroflay, le stationnement sera interdit au droit du chantier et sauf pour les engins et camions COLAS.

Article 4 – L'entreprise COLAS prendra toutes dispositions utiles pour assurer en permanence, 24 heures sur 24, la sécurité des usagers.

Article 5 – Cette voie pourra être utilisée par les véhicules des médecins, des ambulances, les véhicules de police ou des services de secours et de lutte contre l'incendie.

Article 6 – Le pétitionnaire prendra en charge la signalisation et la présignalisation de son chantier dans les conditions prévues par l’instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Article 7 – Aussitôt après l’achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d’enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravats, immondices, et de réparer immédiatement tous les dommages. Il sera en outre responsable de tous les dommages qu’il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

Article 8 - La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Central, Hôtel de Police, bd Lobau à NANCY,
- Monsieur le Président de la Métropole du Grand Nancy, service Circulation,
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers, bd Joffre à NANCY,
- Monsieur le Directeur de l’entreprise COLAS,
- Les Services Techniques municipaux,
- La Police Municipale.


Le Maire,
D. SARTELET

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Essey-sur-Meuse (Meurthe-et-Moselle). The stamp contains the text 'MAIRIE D'ESSEY-SUR-MEUSE' and 'MEURTHE-ET-MOSELLE'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp. To the right of the stamp, the text 'Le Maire,' and 'D. SARTELET' is printed.